

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise
Commune de CLERY-EN-VEXIN
Canton de Vauréal

DELIBERATION N° 2023/03-05

L'an deux mil vingt-trois, le 28 mars du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jérôme GUERIN, 1^{er} Adjoint au maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 21/03/2023

Présents : Jacques BEAUGRAND, Georges VIALON, Robert VISBECQ, Roseline URIE, Franck DELORME, Nadège BESLON, Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

Absenté(s) excusé(e)s : Flore QUILLET-JACQUOT, Mr René PANNIER.

A été désigné Secrétaire de séance : Mme Nadège BESLON

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER – BUDGET COMMUNE
Délib n° 2023/03-05

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER – BUDGET COMMUNE
Délib n° 2023/03-05

Sur rapport de, Monsieur Jérôme GUERIN, 1^{er} Adjoint au Maire, indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Trésorier de MAGNY EN VEXIN et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2022 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal au point suivant de l'ordre du jour.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier de MAGNY EN VEXIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PRENDRE ACTE et APPROUVE le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif 2022 du Maire pour le même exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

René PANNIER



Certifié exécutoire par le Maire
En vertu de la Loi du 2 Mars 1982
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 4 avril 2023
Et de la publication le 4 avril 2023

29500 - CLERY-EN-VEXIN

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MARCEAU Lauriane (1036955734-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CLERY-EN-VEXIN** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LEFEVRE Vincent (1006382819-0), Inspecteur divisionnaire Fip classe normale

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **MAGNY-EN-VEXIN**, le 03/03/2023

A , le

CLERY-EN-VEXIN

28 MARS 2023

M. PANNIER
Présumé, Daire



Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 095-219501665-20230328-DELIB20230305-DE

